GROUPE
CHOPARD
Laissez-vous transporter

CITROËN

CONCESSIONNAIRE – RÉPARATEUR AGRÉÉ CITROËN
S.A.S au capital de 1 000 000 € – NAF 4511Z
RCS Troyes 793 117 540 – FR 56 793 117 540

GGT TROYES
Siret 793 117 540 00013
5, rue Jean Monnet – ZI – 10600 LA CHAPELLE SAINT LUC
Tél. standard : 03 25 45 12 12
accueil.troyes@groupechopard.com

www.citroen-troyes.fr

Ste REGIE DU SYNDICAT MIXTE DE L EAU
22 Rue GREGOIRE PIERRE HERLUISON
10000 TROYES

DOCUMENT	DATE DU DOCUMENT	REFERENCE CLIENT	LIBELLE COMPTE	REF. CDE	DATE DE REGLEMENT
ATTESTATION	12/07/2025	90000	GARANTIE SITE 1	ME	12/07/2025

TVA :

N° DE DOCUMENT	N° DE DOSSIER	N° VIN/VO
1-602202	333448	

MARQUE	N° VIN	DATE 1re MISE EN CIRCULATION	OPB	NATURE DU DOCUMENT	N° PAGE
CITROEN	VF7SCBHW6GW526250	11/03/2016	L01F	ATTESTATION	1/1

MODELE	N° IMMATRICULATION	KM	PR	AFFECTATION	Nbre PAGE
C3	EA-362-JZ	84882	14339 81	Salome MAILLAUT	

	DÉSIGNATION		QUANTITÉ	PRIX UNITAIRE €	% REMISE	MONTANT €	CT
A : NQ3 : (C3(A51), DS3: AIRBAG ARRET DE CONDUITE							
1693226180	KIT AIR-BAG	STK	1,00				
99P1CA10	INTERVENTION OPERATION PREVENTIVE 1		1,20				
FG	FRAIS DE GESTION GARANTIE		1,00				
FOURN	FRAIS DE GESTION TAKATA						

SDDEA ET SA REGIE
REÇU LE
22 JUIL. 2025
SERVICE COURRIER

NET À PAYER €

CT	MONTANT H.T.	TAUX T.V.A	MONTANT T.V.A

C
F
D
M
R
E

PAPILLON A JOINDRE
A VOTRE REGLEMENT

CONDITIONS GENERALES DE VENTES - MODALITES ET CONDITIONS DE REGLEMENT : Toutes nos ventes, fournitures, réparations et prestations de services sont payables à nos bureaux, au comptant à la date de facturation et ne font l'objet d'aucune condition d'escompte. Dans le cas d'une vente ou prestation de service réalisée par une activité professionnelle, il sera appliqué, conformément à l'article L 441-6 du Code de commerce, une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 euros ainsi que des pénalités de retard au taux de 12% l'an calculées sur les sommes exigibles non payées à bonne date et ce, après une mise en demeure de payer restée infructueuse. **RÉSERVES DE PROPRIÉTÉ :** Le transfert de la propriété des marchandises objet de la présente facture est suspendu jusqu'au paiement intégral de leur prix conformément aux dispositions de l'article L 621-122 du Code de Commerce, les risques étant néanmoins transférés à l'acheteur dès la livraison des marchandises. **ATTRIBUTION DE COMPÉTENCE :** En cas de contestation entre commerçants, les tribunaux compétents sont ceux dans le ressort desquels se trouve le siège social de notre établissement.